

AVIS D'ATTRIBUTION MAPA

Département de publication : 73

Références de l'avis d'appel public à la concurrence : 873893800 Annonces Légales Avis Simplifiés parution Groupe DAUPHINE MEDIA parue le 19 Février 2018

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Ville de Chambéry
Place de l'hôtel de Ville
73011 CHAMBERY CEDEX
Email : marchespublics@mairie-chambery.fr
URL : <http://www.chambery.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur: <http://marches-publics.info.fr>

OBJET DU MARCHÉ

PRESTATION DE SAISIE DES ACTES NUMERISES D'ETAT CIVIL

Cette consultation est un marché public passé en procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

MOTS DESCRIPTEURS

Informatique (prestations de services).

PROCEDURES

Type de procédure : Procédure adaptée

ATTRIBUTION DU/DES MARCHÉ(S)

Numéro de marché : 18-06

Attribué pour un montant estimatif de 57 552,97 € HT (montant de l'ensemble des prestations tel qu'il résulte du détail quantitatif estimatif (DQE).

Les prix du marché acceptés sont ceux du bordereau des prix unitaires (BPU).

Titulaire :

Sas STUDIA SOLUTIONS
CTMA Bat E
ZI de Couperigne
BP 82082
13846 VITROLLES CEDEX
Tél. +33 442101950
Fax. +33 442101951

AUTRES INFORMATIONS

Date d'attribution du marché : 23/04/2018

Nombre total d'offres reçues : 2

La date d'attribution indiquée dans le présent avis s'entend comme la date de notification du marché. La consultation du contrat peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur. Procédure de recours : Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, 38022 GRENOBLE CEDEX. Email : greffe.ta-grenoble@juradm.fr- Tél. / 0476429006/ Fax : 0476518944. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : tribunal administratif de Grenoble : adresse internet : <http://grenoble.tribunal-administratif.fr/demarches-procedures/>. Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/04/2018